

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2015 à 20h30**

Présidence	Mme C. Di Stasi
Présents	Mmes C. Chiriatti, I. Martinez et A. Mathys MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl, M. Zwahlen
Excusée	Mme A. Wohlgemuth

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Vote du budget 2016
7. Présentation du programme de législature de l'Exécutif
8. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015

Monsieur Nicole demande qu'au point 1, deuxième ligne, soit corrigé «les frais d'acte en plus».

Monsieur Luisoni demande qu'au point 1, sous page 9, «en négociations» soit remplacé par «la négociation». Il demande qu'au point 3, 5^{ème} paragraphe, soit corrigé «hébergée», par «hébergées» ainsi qu'au point 4, les corrections suivantes :

- 1^{ère} phrase : rajouter «que» avant «sa commission s'est rassemblée... ».
- 7^{ème} phrase : remplacer «adéquatement» par «adéquation» et supprimer «de» avant «à court terme». Mettre un point après «moyen terme » et supprimer «où». Faire une nouvelle phrase «Ils sont à privilégier...».
- 8^{ème} phrase : supprimer «de type commune ou d'autorité de quartier» et remplacer «que cela soit en nature ou d'une autre manière» par «qu'il y ait».
- Rajouter le type de projet à la suite du dossier n° 5 : Association Coup de Cœur Boulad Soit «Divers projets dans le domaine de l'éducation, la formation, notamment en octroyant des bourses scolaires».
- Supprimer le dossier no 32 qui apparaît deux fois.
- Fin de la page 5, 2^{ème} phrase : remplacer «d'autres cantons, il n'est pas possible de voir si ces communes sont plus privilégiées que d'autres» par «des associations du canton de Genève».
- Fin de la page 5, 5^{ème} paragraphe : remplacer «décidait, dès à présent » par «avait décidé cette année».
- Fin de la page 5, 6^{ème} paragraphe : remplacer «à un projet» par «aux projets».
- Page 6, remplacer « avec » par un point après «commune de Puplinge » et ajouter «Cela exigera».

- Page 6, 2^{ème} paragraphe : remplacer «de la commission solidarité à 1% du budget » par «le maintien du budget à 1%».

Monsieur Brülhart demande qu'au point 1, son prénom soit remplacé par «Monsieur». Sa demande était, pour le procès-verbal du 16 septembre 2015, que le nom de la commission, au point 6 de la page 4, soit «Social, Jeunesse, Aînés».

Après ces corrections, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Bureau

Madame la Présidente informe que le Conseil municipal est invité, par la commune de Jussy, le 26 novembre 2015 à 19 heures, à assister à la conférence de Monsieur le Professeur Martin Beniston dont le titre est le suivant «Climat et changements climatiques : état des connaissances et perspectives d'avenir».

Les boîtes aux lettres de la commune se feront prochainement l'écho de cette manifestation publique.

3. Communications de la Mairie

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur le Maire.

Nouveaux habitants

Comme la commune l'organise chaque semestre, l'Exécutif recevra les nouveaux habitants, le jeudi 26 novembre 2015 à 18 heures 30 dans la salle du Conseil municipal.

Un message d'information sera prochainement envoyé à chaque Conseiller pour l'inviter à participer à cette réception.

Autorisations de construire

L'Exécutif a reçu deux dossiers de demandes d'autorisation de construire pour lesquels il donnera un préavis défavorable ou favorable sous réserve, vu :

- l'abattage d'une cinquantaine d'arbres le long des routes de Jussy et de Mon-Idée, non compensés sur place,
- le remplacement du giratoire de Mon-Idée par un carrefour à feux qui par le passé avait été le lieu de nombreux accidents, dont au moins un mortel,
- la demande communale (déjà formulée il y a plusieurs années) d'être consultés quant à la programmation des feux, en effet elle ne doit pas aboutir à reporter le trafic dans le village,
- l'absence de feux préférentiels pour bus au carrefour route de Puplinge - route de Jussy,
- la suppression de l'abribus «Mon-Idée»,
- la non prise en compte du projet de renaturation du Foron (exutoire des crues du bassin de rétention du Foron, vers la Seymaz),
- et autres.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Naturalisation

Monsieur Nussbaum a reçu un candidat pour sa naturalisation. L'entretien lui a permis de transmettre au Maire un préavis favorable pour la naturalisation de ce jeune adulte d'origine ukrainienne, qui a suivi la quasi-totalité de sa scolarité en Suisse.

Le délai entre la dépose d'une demande de naturalisation et son traitement est parfois long. L'Exécutif a eu un exemple avec cette personne, qui a été reçue par sa commune de domicile lors du dépôt de la demande, mais qui n'est plus domiciliée à Puplinge depuis.

4. Communications des Présidents de commissions

Aucun Président ne souhaite prendre la parole.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucun dossier n'est soumis au droit de vote durant cette séance.

6. Vote du budget 2016

Madame la Présidente informe l'assemblée que comme précisé par Monsieur Nussbaum lors de sa présentation durant la séance du 28 octobre 2015, les conseillers municipaux avaient deux semaines pour étudier les documents remis et apporter leurs remarques. Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances qui informe l'assemblée qu'une seule personne a apporté une remarque, il s'agit de Monsieur Waldispühl à qui sera transmis la parole ensuite. Monsieur Hunziker informe que la commission des finances s'est réunie le 15 octobre 2015 pour étudier, dans le détail, ce projet de budget 2016, présentant un résultat positif de CHF 267,-- et celle-ci l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Monsieur Hunziker transmet la parole à Monsieur Waldispühl qui constate que la rubrique n°3000.318.00, chapitre d'encouragement à la culture, a été augmenté de CHF 25'000,-- et relève qu'en parallèle, il n'y a pas de budget alloué aux démarches participatives. Il demande s'il y aurait un corolaire et si ces CHF 25'000,-- étaient prévus pour les démarches participatives.

Monsieur Hunziker informe Monsieur Waldispühl que le montant de CHF 25'000,-- est prévu pour les coûts de l'organisation de la fête du 200^{ème} anniversaire du Traité de Turin prévu les 4 et 5 juin 2016 sur les communes de Presinge, Puplinge et Ville-la-Grand.

Monsieur Waldispühl ajoute qu'en 2014, un budget de CHF 7'000,-- avait été prévu pour une démarche participative avec mandat à l'association equiterre. Ce montant était également inscrit au budget 2015, tandis que le budget 2016 ne prévoit aucun montant pour une démarche participative. Il demande comment l'Exécutif compte répondre à ses engagements indiqués dans le plan de législature concernant des démarches participatives sans avoir de budget pour ce faire. Monsieur le Maire répond qu'effectivement un montant avait été prévu au budget 2014, montant qui n'avait pas été dépensé car la journée avait été annulée vu le peu de participations. Ainsi, le montant avait été voté à nouveau dans le budget 2015. En effet, l'idée était de l'organiser en automne 2015 ce qui n'a pas été fait. Il ajoute que c'est mission impossible de le faire avant la fin de l'année 2015. Il est impératif que la commission participative ad-hoc se réunisse avant la fin du mois de novembre 2015 pour rencontrer l'association equiterre et ce dans le but de faire une provision en 2015 et organiser une démarche participative en tout début d'année 2016. Monsieur Waldispühl fait part de l'étonnement de son groupement quant au peu de considération de l'Exécutif pour les démarches participatives alors qu'il s'agit d'un élément essentiel pour près de 25% des élus de nouvelle législature. Il ajoute que les habitants ont démontré leur intérêt pour ce type de consultation et qu'il est donc nécessaire de prévoir un budget en ce sens et de créer une ligne distincte dans le budget. Il se pose la question sur la volonté de l'Exécutif d'organiser de telles démarches et souhaite qu'une ligne soit créée dans le budget 2016. Il est en effet impératif que la commission information participation ait un budget distinct afin d'assurer son fonctionnement et lui permettre de répondre aux attentes de la population.

Monsieur le Maire fait constater que le groupement n'a pas réagi avant ce jour sur l'absence d'un montant inscrit au budget 2016. Effectivement la somme est prévue sur 2015 donc il faut organiser cet événement sur le budget 2015 et le mettre en place en 2016, sinon il faut revoir le budget 2016 et faire des économies sur une autre rubrique pour compenser le montant ajouté en plus étant donné que le résultat présente un montant de CHF 267,--.

Monsieur Hunziker demande à combien se monterait le coût de cette organisation.

Monsieur Waldispühl répond que la somme de CHF 5'000,-- serait suffisante.

Monsieur Luisoni informe que ce montant avait été annoncé et reporté dans une séance de commission et ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été reporté pour être amené dans le budget 2016.

Monsieur Grand répond que le groupement est surpris car il était convaincu que le montant était reporté par le fait qu'il s'agissait d'une proposition de faisabilité faite par l'Exécutif lui-même. La commission a décidé de le faire en 2016 et se demande pourquoi le montant n'a pas directement été reporté sur le budget 2016.

Monsieur le Maire demande s'il était inscrit au procès-verbal de la commission de participation ad-hoc car si cela avait été le cas, il ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été reporté. Il ajoute qu'une somme de CHF 8'000.-- est prévue au budget 2015, alors il faut la dépenser sur 2015 ou commander en 2015.

Monsieur Hunziker demande dans quelle rubrique était prévue cette somme dans le budget 2015.

Monsieur Arter lui répond qu'elle était provisionnée dans la rubrique de l'aménagement, rubrique n° 7900.318.00.

Monsieur Grand pose la question s'il serait imaginable que l'association equiterre organise cet événement avant la mi-mars 2016. Monsieur Luisoni pense que oui.

Monsieur Hunziker demande si le procès-verbal de la commission information participation a été fait car il ne le trouve pas sur le site cmnet.

Monsieur Luisoni répond qu'en général il est mis sur le site avec la convocation de la prochaine séance.

La parole n'étant plus souhaitée, Madame la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur les propositions ci-dessous et procède au vote.

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il ne sera pas nécessaire de voter sur les indemnités de l'Exécutif et des Conseillers municipaux étant donné que les montants sont inchangés.

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016

- Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,
 1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 30.- CHF.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2016 et au taux des centimes additionnels

- Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 7'351'658 CHF (dont à déduire les imputations internes de 282'938 CHF, soit net 7'068'720 CHF) aux charges et de 7'351'925 CHF (dont à déduire les imputations internes de 282'938 CHF, soit net 7'068'987 CHF) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 267 CHF,
- attendu que l'autofinancement s'élève à 650'537 CHF, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 650'270 CHF et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 267 CHF,
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communale pour 2016 s'élève à 46 centimes,

- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 3'540'000 CHF aux dépenses et de 190'000 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 3'350'000 CHF,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 650'537 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2'699'463 CHF, vu le rapport de la commission des finances du 15 octobre 2015,
- vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,
- D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de 7'351'658 CHF (dont à déduire les imputations internes de 282'938 CHF, soit net 7'068'720 CHF) aux charges et de 7'351'925 CHF (dont à déduire les imputations internes de 282'938 CHF, soit net 7'068'987 CHF) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 267 CHF.
- De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 46 centimes.
- De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 à 100 centimes.

7. Présentation du programme de législature de l'Exécutif

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur le Maire qui présente le programme de législature 2015-2020 à l'assemblée.

Cette présentation ainsi que le tableau Excel remis seront disponibles sur le site cmnet.

Monsieur Grand salue la démarche et remercie l'Exécutif pour son explication claire et intéressante. Il pense que ce programme devrait même pouvoir être accessible au public. Il fait remarquer que la slide sur la police, les graffitis et la vidéosurveillance qui est intitulée «vivre ensemble», donne une triste vision du vivre ensemble.

Monsieur Marti répond que l'on peut dire que les choses se passent très bien au sein de la commune. Toutefois, il faut tout de même relever qu'il y a des situations auxquelles il faut être attentif. Effectivement, le titre n'est peut-être pas très adéquat.

Monsieur Luisoni se pose la question sur ce qu'il suppose être une certaine forme de convention de prestations avec les associations. Il avait déjà fait remarquer, précédemment il y a deux ans, le fait qu'effectivement la fête artisanale manquait de capacité d'innovation et que dans deux ans, s'il l'on continue de la même manière, cela sera pire que cette année. Cela vaudrait la peine, dans ce cadre-là, car cela se fait avec les associations, dans la dynamique de participation et dans la réalité, que cela soit de l'incitation communale, mais il faut le faire relativement vite.

Monsieur Marti répond que la fête de l'artisanat regroupe plusieurs associations communales et dans ce cas, il est clairement envisagé d'aider le comité d'organisation pour que la fête évolue car elle ne peut pas continuer dans la tendance actuelle. Il ajoute également que la commune a l'intention de s'investir plus régulièrement dans l'organisation des fêtes et pas seulement pour mettre l'espace public à disposition et verser une subvention. Il convient de fixer les règles du jeu le plus en amont possible.

Par rapport à ces conventions, une va être signée entre les utilisateurs du Potaluge et la commune. En effet, une association a été créée par les utilisateurs et il est souhaité que l'association regroupe l'ensemble des jardiniers. C'est donc la commune qui fixe les règles du jeu de manière à ce que cela soit l'association qui soit l'intermédiaire entre la commune et chaque usager. Les conventions vont être mises en place entre la commune et chaque association. Ces conventions fixeront les règles de manière claire et précise. Une première convention, beaucoup plus complexe celle-ci, a été mise en

place entre la commune de Puplinge et la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance qui est mandatée pour l'exploitation de l'espace de vie enfantine.

8. Propositions individuelles et questions

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Grand qui a une question individuelle au sens de l'article 34 du règlement du Conseil municipal. Concernant le projet de la boîte d'échange de livres, il salue la démarche et trouve cela salubre pour Puplinge mais il a été très surpris de lire l'article à ce sujet dans le Puplinfos lié à la recherche de bénévoles. Ce qui l'interpelle c'est que ce sujet a été discuté lors de la séance de la commission animation, culture, sports et loisirs du 1^{er} septembre 2015, dont le procès-verbal n'a pas encore été validé, et durant laquelle quatre nouvelles propositions d'animation ont été faites, dont l'une était la boîte d'échanges.

En qualité de membre de cette commission, on lui a donné le feu vert pour étudier ce projet, prendre des contacts, faire des démarches de repérage et venir en apporter des éléments à la prochaine commission, qui n'a pas encore eu lieu à ce jour. Selon lui, ce qui a été dit, mais qui n'est pas inscrit dans le procès-verbal non encore validé, c'est que l'Exécutif avait déjà envisagé un tel projet mais il n'a jamais compris qu'un tel projet était en cours, et s'il était déjà effectivement en cours, il ne comprend pas pourquoi on lui a donné le feu vert pour se renseigner si quelque chose était déjà organisé.

Ce qui l'amène à des conclusions diverses et variées : soit le projet était effectivement en cours et il y a un manquement concernant le devoir d'information de l'Exécutif envers les membres de la commission. En effet, Monsieur Grand a envoyé, suite à la séance du 1^{er} septembre 2016, un e-mail explicatif sur les démarches similaires dans d'autres communes et personne au sein de l'Exécutif n'a répondu. Il est également surprenant, en qualité de membre de cette commission animation, culture, sport et loisirs, d'apprendre cela via le Puplinfos. Soit, si le projet n'était pas en cours au sein de l'Exécutif, il y aurait une violation de la confidentialité de la commission.

Effectivement, on parle de boîte d'échange, il ne s'agit pas d'enjeux incroyables et salue la mise en place de ce projet. Le processus de mise en place de cette boîte d'échange pose un problème car elle sape les capacités de travail de la commission et ne donne plus envie à ses membres de continuer à travailler dur sur des dossiers en imaginant que cela est dans le vent car un projet parallèle sera mis en place. Ces demandes d'informations lui ont fait perdre du temps et de la crédibilité auprès de ses contacts. Il demande une explication à l'Exécutif quant au processus exact qu'a suivi la mise en place de cette boîte d'échange par l'Exécutif et la publication dans le puplinfos.

Monsieur le Maire répond qu'il est clair qu'il n'y aura pas plusieurs systèmes de boîtes d'échange sur place. Monsieur Grand informe que l'on ne parle pas du contenu mais du processus. Monsieur le Maire ajoute que cela fait un moment que cette organisation voulait être mise en place par l'Exécutif car il a eu l'occasion, lors d'une séance dans une autre commune, de constater une boîte de ce type et a demandé à son collègue de plus amples informations sur l'organisation d'un tel projet dans sa commune.

Monsieur Marti s'est ensuite adressé au service de communication pour le journal communal. Effectivement, il n'était pas, personnellement, au courant de l'information de la commission de l'animation. Son collègue Adjoint, Monsieur Garnier, n'était pas au courant de la demande de mise de cette information dans le journal. Il conclut qu'une amélioration de la communication doit être faite.

Effectivement, deux choses se sont faites parallèlement sans lien entre l'une et l'autre.

Monsieur Garnier fait remarquer que durant la séance de commission animation, culture, sports et loisirs, il a informé que l'Exécutif avait déjà eu l'idée de cela. L'idée apportée de Monsieur Grand quant à la boîte d'échange était plus large que simplement le fait d'un échange de livres.

Monsieur Marti conseille que la commission se réunisse prochainement.

Monsieur Grand invite l'Exécutif à lire le procès-verbal de cette dernière séance durant laquelle plusieurs propositions ont été faites avec esprit de collaboration et de coordination. Il souhaiterait savoir sur quel sujet les membres peuvent travailler.

Monsieur Lusioni fait remarquer qu'il faut reconnaître la maladresse et ne pas la refaire. Ce genre de situation crée des frustrations et des incompréhensions qui vont rendre plus difficile une bonne gestion et une bonne entente.

Madame Chiriatti ajoute que cela n'est pas un projet important.

Monsieur Luisoni répond qu'il ne s'agit pas d'importance. Dans ce cas-là, on informe la personne que le sujet va sortir dans le Puplinfos et on en invoque la raison.

Monsieur Grand conclut qu'il est allé regarder dans le procès-verbal de cette fameuse commission et il a constaté qu'il était noté «Monsieur Garnier rappelle que l'Exécutif a déjà le projet de mise en place de ces boîtes d'échanges et qu'un projet est déjà en cours dans le point de collecte principal» alors que cela n'a pas été dit en séance.

Monsieur Garnier répond qu'il a été spécifié en séance que l'Exécutif avait une réflexion à ce sujet.

Monsieur Grand répond que dans ce cas, on ne donne pas un feu vert à un Conseiller pour étudier un dossier.

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Hunziker qui voudrait revenir sur le chantier des Hutins car il se trouve dans un état déplorable. Il en va de même pour le parking des travailleurs du chantier. Il demande s'ils peuvent faire le nécessaire pour tenir le tout propre.

Il demande également qu'elle est la suite donnée sur le parking disproportionné de la Brenaz. Monsieur le Maire répond que la commission de l'aménagement du Conseil d'Etat a été saisie du projet de loi de changement de zone. Au niveau du canton de Genève, ils veulent laisser cette procédure aboutir et ne veulent pas enlever les palissades tant que le Grand-Conseil ne s'est pas prononcé.

Monsieur Hunziker constate que le trou effectué par l'entreprise Swisscom n'est toujours pas comblé. Monsieur le Maire répond qu'il le sera prochainement, ces derniers ont rencontré des problèmes de fournisseurs, mais cela devrait rentrer dans l'ordre d'ici la fin de la semaine.

Monsieur Hunziker fait également remarquer que le parking pour les vélos est trop petit. Monsieur Marti répond qu'il va être changé.

Monsieur Hunziker demande si un compte-rendu des séances mensuelles avec la police et les douaniers, notamment les chiffres transmis, peuvent être communiqués au Conseil Municipal ou sont-ils confidentiels ? Monsieur le Maire répond que les statistiques sont publiées sur le site de l'Etat de Genève et en début du mois on a toutes les statistiques du mois précédent et ce avec le programme «Je veille». Il ajoute qu'il n'y a pas eu de cambriolages depuis plus de 3 mois à Puplinge. Monsieur Hunziker informe que suite à la précédente séance du Conseil municipal, il s'est proposé de rejoindre l'association «Commune-Ecole». Monsieur Hunziker est applaudi par l'assemblée.

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Nicole qui fait remarquer que le gendarme couché, à la rue de Frémis, est dans un sale état. Monsieur Marti répond qu'il est prévu de remettre en état la rue de Frémis lorsqu'il n'y aura plus de travaux de gros œuvre aux Hutins. Quelque chose de provisoire pourrait être mis en place.

Madame la Présidente transmet la parole à Madame Martinez qui demande s'il serait possible qu'une patrouilleuse scolaire soit mise en place au niveau de la poste et ce en lien avec le nouveau quartier des Hutins et la sécurité des enfants qui traversent pour se rendre sur le trottoir menant à la traversée située en face de la boucherie. Monsieur le Maire répond que le sujet a été évoqué lors de la dernière séance de l'Exécutif. En effet, il est prévu de mettre une patrouilleuse scolaire sur le

passage-piétons situé devant la poste en cours d'année 2016, dès qu'il y aura suffisamment d'habitants dans le quartier. Cela a un coût qui pourra être inclus dans le budget 2016.

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Luisoni qui se voit extrêmement surpris par l'abattage des chênes situés en bordure du terrain du magasin Leclerc, en France. En Suisse une pareille chose aurait été interdite. Il demande si un courrier ne devrait pas être envoyé à la commune de Ville-la-Grand afin de communiquer notre surprise. Monsieur le Maire répond qu'il se voit assez mal s'impliquer dans pareille décision mais peut demander des informations sur les projets futurs à cet endroit-là.

Monsieur Luisoni distribue avec plaisir la brochure concernant l'initiative monnaie pleine qui a récolté 100'000 signatures.

Madame la Présidente fait part de la séance parents qu'elle a eue lors du cours d'italien de sa fille et durant laquelle la problématique du bruit du chantier a été évoquée. Elle demande un point de situation des travaux et de ses avancements. Monsieur le Maire préfère ne pas communiquer de date de fin de travaux car il ne croit plus aux dates qu'on lui transmet. Il ajoute que cela va être incessant. Monsieur Garnier ajoute que les travaux bruyants sont pratiquement terminés. Il reconnaît que cela n'est pas facile pour tout le monde et surtout pour le personnel communal.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 22 heures 15.

La Présidente

Carole Di Stasi

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER